

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société, monsieur Blondeau recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

MARC BLONDEAU

ANDRÉ FORTIER,
Secrétaire général associé

65760

Gouvernement du Québec

Décret 972-2016, 9 novembre 2016

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) prévoit que les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec qui sont exposés publiquement au Québec ou destinés à y être exposés sont insaisissables s'ils sont déclarés tels par décret du gouvernement, pour la période qui y est indiquée;

ATTENDU QUE le Musée des beaux-arts de Montréal présentera l'exposition « Chagall Couleur et Musique » du 28 janvier au 11 juin 2017;

ATTENDU QUE les œuvres d'art mentionnées à la liste annexée et qui sont destinées à être exposées publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art mentionnées à la liste annexée au présent décret qui seront exposées par le Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de l'exposition « Chagall Couleur et Musique », de même que de toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, et ce, à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ;

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE conformément au deuxième alinéa de cet article, l'insaisissabilité de ces biens n'empêche pas l'exécution de jugements rendus si ces biens ont été, à l'origine, conçus, produits ou réalisés au Québec ou encore pour donner effet à un contrat de service relatif à leur transport, leur entreposage et leur exposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et de la ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art provenant de l'extérieur du Québec, dont la liste apparaît en annexe, qui seront exposées au Musée des beaux-arts de Montréal, dans le cadre de l'exposition « Chagall Couleur et Musique » présentée du 28 janvier au 11 juin 2017, de même que toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, soient déclarés insaisissables à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Décret d'insaisissabilité des œuvres de l'exposition
CHAGALL COULEUR ET MUSIQUE
Musée des beaux-arts de Montréal, 28 janvier au 11 juin 2017

1. CHA.0410
Marc Chagall
La Naissance
1911-1912
Huile sur toile
113,4 x 195,3 cm
The Art Institute of Chicago
Don de M. et Mme Maurice E. Culberg
Inv. 1952.3
2. CHA.0411
Marc Chagall
La Chambre jaune
1911
Huile sur toile
84,2 x 112 cm
Collection Fondation Beyeler, Riehen/Basel, Beyeler
Inv. 99.4
3. CHA.0272
Marc Chagall
Le Rabbín de Vitebsk
1914-1922
Huile sur toile
104 x 84 cm
Fondazione Musei Civici di Venezia
Galleria Internazionale d'Arte Moderna di Ca' Pesaro
Inv. 849
4. CHA.0534
Marc Chagall
Violioniste sur un banc
1920 (d'après l'oeuvre originale de 1914)
Huile sur toile
101,6 x 76,2 cm
Los Angeles County Museum of Art
Don de Mary Day McLane
Inv. 64.6
5. CHA.0445
Marc Chagall
Les joueurs de cartes
1919
Aquarelle, tempéra et graphite sur papier
39,69 x 50,8 cm
Los Angeles County Museum of Art, Collection M. et Mme William
Preston Harrison
Inv. 39.9.6
6. CHA.0220
Marc Chagall
*Maquette de costume pour Aleko : une diseuse de bonne
aventure et un bohémien (scène I)*
1942
Gouache, aquarelle, crayon, lavis et pastel sur papier
36,8 x 25,1 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.10
7. CHA.0211
Marc Chagall
*Maquette pour une toile de fond pour Aleko : Aleko et Zemphira au
clair de lune (scène I)*
1942
Gouache, lavis et crayon sur papier
38,4 x 57,2 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.1
8. CHA.0212
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : un renard (scène IV)
1942
Aquarelle, gouache, lavis et crayon sur papier
44,5 x 28,6 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.43
9. CHA.0213
Marc Chagall
*Maquette pour une toile de fond pour Aleko : une fantaisie de Saint-
Pétersbourg ou vision de Saint-Pétersbourg (scène IV)*
1942
Aquarelle, gouache, lavis et crayon sur papier
38,1 x 56,8 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.4
10. CHA.0214
Marc Chagall
*Maquette de costume pour Aleko : une chauve-souris (scène
IV)*
1942
Aquarelle, gouache, lavis et crayon sur papier
40,6 x 30,2 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.39
11. CHA.0215
Marc Chagall
*Maquette pour une toile de fond pour Aleko : Champs de blé par un
après-midi d'été (scène III)*
1942
Gouache, aquarelle, lavis et crayon sur papier
38,7 x 57,2 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.3
12. CHA.0216
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : un cheval (scène II)
1942
Aquarelle, gouache, encre et crayon sur papier
34 x 21,6 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.11

13. CHA.0217
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : une dame de la société (scène IV)
1942
Aquarelle, gouache, lavis et crayon sur papier
40 x 29,84 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.31
14. CHA.0219
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : Zemphira (scène I)
1942
Gouache, aquarelle, caryon, pastel et lavis sur papier
53,3 x 36,8 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.5
15. CHA.0441
Marc Chagall
Calvary
1912
Huile sur toile
174,6 x 192,4 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 276.1949
16. CHA.0222
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : un joueur de banjo, un ours et Zemphira (scène II)
1942
Aquarelle, gouache, encre et crayon sur papier
36,8 x 47,6 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.18
17. CHA.0218
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : deux poissons et un vétéran (scène IV)
1942
Aquarelle, gouache, lavis et crayon sur papier
30,8 x 26,7 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.42
18. CHA.0223
Marc Chagall
Maquette pour une toile de fond pour Aleko : le carnaval des animaux (scène II)
1942
Gouache, aquarelle et crayon sur papier
38,7 x 57,2 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.2
19. CHA.0224
Marc Chagall
Maquette de costume pour Aleko : Zemphira (scène IV)
1942
Aquarelle, gouache, pastel, lavis et crayon sur papier
53 x 36,8 cm
The Museum of Modern Art, New York
Acquis, Legs Lillie P. Bliss
Inv. 137.1945.29
20. CHA.0413
Marc Chagall
Maisons à Vitebsk
1917
Huile sur toile
47,3 x 61,3 cm
National Gallery of Art, Washington
Don de M. et Mme John U. Nef et M. et Mme William Wood
Prince
Inv. 1973.7.1
21. CHA.0440
Marc Chagall
Trois heures et demie (Le poète)
1911
Huile sur toile
195,9 x 144,8 cm
Philadelphia Museum of Art
Collection The Louise and Walter Arensberg, 1950
Inv. 1950-134-36
22. CHA.0427
Marc Chagall
Violiniste
1923-1924
Huile sur toile
198 x 108,6 cm
Solomon R. Guggenheim Museum, New York
Collection Solomon R. Guggenheim Founding, Don
Inv. 37.446
23. CHA.0204
Marc Chagall
Le Repas de noce
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
64 x 799 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27365
24. CHA.0210
Marc Chagall
L'Amour sur scène
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
283 x 248 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27367

- | | |
|---|--|
| <p>25. CHA.0209
Marc Chagall
<i>Introduction au théâtre d'art juif</i>
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
284 x 787 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27366</p> | <p>26. CHA.0208
Marc Chagall
<i>La Danse, deuxième panneau pour le théâtre d'art juif</i>
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
213,3 x 107,8 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27370</p> |
| <p>27. CHA.0207
Marc Chagall
<i>La Musique, premier panneau pour le théâtre d'art juif</i>
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
212,5 x 103,2 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27371</p> | <p>28. CHA.0206
Marc Chagall
<i>Le Théâtre, troisième panneau pour le théâtre d'art juif</i>
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
212,5 x 107,2 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27368</p> |
| <p>29. CHA.0205
Marc Chagall
<i>La Littérature, quatrième panneau pour le théâtre d'art juif</i>
1920
Tempera, gouache, argile blanche sur toile
216 x 81,2 cm
Galerie nationale Tretyakov, Moscou
Inv. 27369</p> | <p>30. CHA.0582
Marc Chagall
<i>La Synagogue à Safed, Israël</i>
1931
Huile sur toile
73 x 92 cm
Collection Stedelijk Museum, Amsterdam
Inv. A 632</p> |
| <p>31. CHA.0438
Marc Chagall
<i>Autoportrait aux sept doigts</i>
1912
Huile sur toile
126 x 107,5 cm
Collection Stedelijk Museum, Amsterdam, prêt de la Cultural Heritage Agency of the Netherlands
Inv. B 2167</p> | |

65761

Gouvernement du Québec

Décret 973-2016, 9 novembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2016

ATTENDU QUE la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique se tiendra les 17 et 18 novembre à Ottawa (Ontario);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade, dirige la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2016;

QUE la délégation québécoise, outre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, soit composée des personnes suivantes :

— Madame Marie-Paule Jeansonne, conseillère politique principale, cabinet de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;